



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 19 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 29
Nombre de procurations : 10

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Karine HUON-SAVINA	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - Fichier partagé de la demande - Association Régionale d'Études pour l'Habitat Est (AREHA Est) - Concours financier 2025

Relevant d'une démarche impulsée par Dijon métropole, le fichier partagé de la demande de logement à loyer modéré est, depuis le début de l'année 2011, porté par l'association régionale d'études pour l'Habitat Est (AREHA Est) habilitée par l'État à gérer le numéro unique de chaque demandeur ainsi que la relation avec les dispositifs nationaux.

Ce dispositif simplifie les démarches des demandeurs qui n'ont qu'un seul dossier à déposer avec la possibilité de le faire en ligne. Il permet également une observation territorialisée et partagée entre l'ensemble des acteurs et partenaires du logement à loyer modéré permettant d'apprécier les besoins sur les plans quantitatif et qualitatif avec pour finalité d'orienter et d'objectiver les politiques de programmation.

Au regard des données du fichier, à l'échelle de Dijon métropole, au 1^{er} janvier 2025, étaient enregistrés 12 002 ménages demandeurs soit, vis-à-vis des années antérieures, une demande en hausse de 6,68% (11 250 au 01/01/2024) :

- 59,50%, soit 7 141 dossiers correspondent à des demandes d'entrée dans le parc locatif conventionné (contre 6 618 en 2024) ;
- 40,50% correspondent aux 4 861 dossiers de changement de logement (contre 4 632 en 2024).

La tension reste significative face à un volume d'attributions effectuées durant l'année 2024 qui s'élève à 2 578 (contre 2 524 en 2023) :

- 1 719 logements ont été attribués à des entrants dans le parc conventionné (66,68%) ;
- 859 attributions ont satisfait un changement de logement à loyer modéré (33,32%).

Au titre de l'exercice 2025, pour le fonctionnement de cet outil partagé, l'Association Régionale d'Études pour l'Habitat Est (AREHA Est) sollicite auprès de Dijon métropole un concours financier à hauteur de 6 000 €, montant correspondant à la tarification forfaitaire adoptée par son conseil d'administration.

Il est précisé que l'AREHA Est a sollicité également les contributions de l'État, d'Action Logement, d'autres collectivités telles que le Département de la Côte-d'Or qui se mobilise à même hauteur que Dijon métropole ; le dispositif étant financé également par les bailleurs sociaux.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer** à l'Association Régionale d'Études pour l'Habitat Est (AREHA Est), dans le cadre du co-financement du fichier partagé de la demande d'habitat à loyer modéré, un concours financier d'un montant de 6 000 € au titre de l'exercice 2025 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tous les actes utiles à l'exécution de la présente délibération ;
- **de prélever** les crédits correspondants sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 10 PROCURATION(S)	